CAPEYRON NORD
FORMATION CACES® - SECURITE EN ENTREPRISE



PROGRAMME DE FORMATION CACES R489

CHARIOTS ELEVATEURS DE MANUTENTION

INITIALE

Titre de la formation

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 4 : chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 1B : gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 3 – chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux

-

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 5 : chariots élévateurs à mat rétractable

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 7 : Conduite hors production des chariots

Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 1A : transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite

Objectifs professionnels

OBJECTIF : A l'issu de la formation, le stagiaire sera capable de :

Conduire des chariots élévateurs de manutention a conducteur porté en toute sécurité selon la recommandation CACES R 489 de la CNAM

Public Tout conducteur ou futur conducteur amenée à utiliser des chariots élévateurs.

Modalités pédagogiques

Présentiel

Prérequis

Être âgé de 18 ans
Être capable de :
- lire et comprendre le français

Effectifs

Minimum : 3
Maximum : 6

- compter (4 opérations)

Conditions et Délai d'accès

1 -Remplir la fiche de renseignements stagiaire envoyé par mail 2 - Satisfaire au prérequis
3 -Positionnement : Passer un test pour vérifier le niveau de lecture, de compréhension du français et le niveau de calcul.

4 - Contractualisation

Délai : Entrer en formation sous 6 semaines maximum. Nous contacter pour connaitre les places disponibles dans la prochaine session

Accessibilité aux personnes handicapées

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques pour suivre la formation. N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter.

Référent handicap :
Magali DOURY - 06 82 42 48 96 - magali.doury@d-cisif.fr

Encadrement pédagogique Formateurs en possession de tous leurs CACES® en cours de validité • Testeurs certifiés CACES® par l'organisme GLOBAL • Formateurs en possession de leur attestation de réussite de prévention des risques professionnels (INRS)

Contenu

PARTIE THEORIQUE – 1 jours Réglementation Règles essentielles de prévention sur chantier CACES® et autorisation de conduite Rôles et responsabilités de chacun Rôles des organismes Les recommandations de la CNAM- La recommandation R 489 de la CNAM Technologie des chariots élévateurs Mécanique des chariots élévateurs Conduite sur la voie publique et chantier Risques liés à l'utilisation des chariots élévateurs Stabilité des chariots de manutention Si demandé : .AIPR : Intervention à proximité des réseaux : obligatoire depuis janvier 2018, en cas d'intervention à proximité des réseaux.
PARTIE PRATIQUE – 1 à 3 jours selon le nombre de catégories La pratique est adaptée aux manipulations demandées pour chaque catégorie d'engins appartenant au CACES® R489 Conformité et entretien quotidien maintenance. Prise et fin de poste
PARTIE TESTS – 1 Jour à 2 jours selon le nombre de catégories Évaluations informatisées des connaissances théoriques Et des savoir-faire avec exercices pratique

Méthode pédagogique

Alternance d'apports théoriques et de travaux pratiques
Pédagogie active basée sur l'interaction sur le contenu du cours entre le formateur et les stagiaires

Moyens pédagogiques

Cours et tests théoriques dispensés en salle de réunion et des boîtiers réponses
Cours et tests pratiques dispensés sur un terrain adapté et équipé permettant les exercices
Session de 6 stagiaires maximum dont 4 stagiaires

débutants (en initial) maximum pour la partie pratique : conduite des chariots élévateurs de manutention a conducteur porté sur la ou les catégories demandées.

Remise d'un support de formation

Matériel nécessaire pour suivre la formation :
Equipements de Protection Individuelle (EPI) obligatoires :
- Casque de sécurité : Protège contre les chutes d'objets ou les impacts.
- Chaussures de sécurité renforcées : Préservent les pieds en cas de choc ou d'écrasement.
- Gilet de haute visibilité : Permet aux conducteurs de chariots et aux autres travailleurs de se repérer facilement.
- Gants de protection : Utile pour manipuler les commandes ou les charges avec précision.

Reconnaissance
- Attestation de formation
- Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité des engins de chantier R489

Modalités d'évaluation des acquis

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention de : une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.
La réussite aux épreuves pratique nécessite l'obtention de : une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test ET une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués ET une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.
Validité du module théorique : 1 an
Validité du module pratique : 1 an

RS6871 -
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 4 : chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux à capacité nominale > 6 tonnes

RS6867 -
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 1B : gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée > 1,20 m

RS6869 -
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 3 – chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux

RS6870 -
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 5 : chariots élévateurs à mat rétractable

RS6873 -
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - Recommandation 489 catégorie 7 : Conduite hors production des chariots

RS6866 -
Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) - recommandation 489 catégorie 1A : transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite

Date de Décision : 31-01-2025 Date d'échéance d'enregistrement : 31-10-2029

Validité : 5 ans

Durée(heures)

21 heures

Possibilité d'allégement (partie théorique) si vous avez validé un CACES R489 ou le module théorique d'un CACES R489 - validité : 1an

TARIF TTC

RS	Catégorie CACES® R.489	Nom de la catégorie	Tarif
RS6866	1A	Transpalettes à conducteur porté sans élévation du poste de conduite	708 €
RS6867	1B	Gerbeurs à conducteur porté à hauteur de levée supérieure à 1,20 m	550 €
RS6869	3	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux	650 €
RS6871	4	Chariots élévateurs frontaux en porte-à-faux de capacité nominale supérieure à 6 tonnes	1560€
RS6870	5	Chariots élévateurs à mât rétractable	708 €
RS6873	7	Conduite hors production des chariots	1368€

TVA Applicable 20%

Financements envisageables :
Entreprise, (OPCO, FAF) – Consulter votre service Ressources Humaines
France Travail – Consulter votre Conseiller
Particulier -CPF

Le tarif de cette formation varie selon le nombre de catégories CACES choisies, le type de session (intra ou inter-entreprise) et le nombre de participants.
Les tarifs de référence sont consultables sur notre catalogue en ligne à l'adresse suivante : https://www.formation-caces-bordeaux.fr/

Le **tarif définitif**, adapté à vos besoins spécifiques et aux modalités de votre projet, sera précisé dans le devis correspondant à la présente action de formation.
Nous vous invitons à nous contacter pour définir ensemble votre projet et ses modalités de financement.au 05.57.21.64.70 ou à contact@caces-bordeaux.fr

Dates et horaires / Lieu

Date : nous consulter

Horaires : 8h30-12h00 et 13h30-17h00

Lieu : Cubzac-Les- Ponts ou sur site entreprise cliente

Modalités de suivi

Suivi de l'assiduité
Feuilles d'émargement

Suivi pendant la formation
Fiche de suivi de formation

Suivi après la formation
Un questionnaire est adressé au stagiaire de la formation pour évaluer le bénéfice de la formation sur l'objectif professionnel visé.

Date de mise à jour : 15/10/2026